

# ASC Chevigny escalade

## Protocole de reprise de l'escalade en salle d'après les recommandations fédérales

Les installations sportives équipées de structures artificielles d'escalade peuvent ré-ouvrir à compter du 2 juin dans les zones autorisées.

Les guides publiés par le ministre des sports donnent les informations générales à appliquer systématiquement :

- [Guide des recommandations des équipements sportifs sites et espaces de pratiques sportive](#)
- [Guide recommandations sanitaires à la reprise sportive](#)
- [Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives](#)

Les associations et les exploitants des établissements sont responsables de la bonne application de l'ensemble des recommandations.

L'ensemble des recommandations suivantes viennent compléter les consignes gouvernementales et locales en vigueur. Elles sont tirées des recommandations fédérales pour la reprise de l'escalade en salle.

Ces mesures doivent permettre la reprise de l'escalade en salle et la lutte contre la diffusion du virus. Elles s'articulent autour :

- Du contrôle des flux et des capacités d'accueil ;
- Des protocoles d'hygiène, gestes barrières et mesures de protection à l'attention des grimpeurs, à l'attention des clubs et exploitants.


# 1 Protocoles d'hygiène, gestes barrières et mesures de protection

## 1.1 Recommandation à l'attention des grimpeurs

Les grimpeurs doivent se comporter de façon responsable et citoyenne au sein des installations. Leur comportement individuel est essentiel dans la lutte contre la pandémie.

### 1.1.1 Respectez les gestes barrières :

Affichage sur les portes d'entrées des affiches sanitaires liées au Covid 19 (porte d'entrée du gymnase, porte vitrée de la salle 44x24 et dans l'espace escalade)

	Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).		Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.
	Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.		Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
	Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.		
<b>En cas de doute :</b>			
	Geste 6 : Rester chez soi ou dans son lieu de confinement, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.		Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).
	Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.		

## 2.1.1 Adoptez les règles barrières escalade

### Hygiène et désinfection des mains

- A l'entrée et à la sortie des installations
- Après chaque voie ou chaque bloc



### Magnésie liquide

L'utilisation de magnésie liquide à base d'alcool est recommandée comme mesure supplémentaire.



# 2 Contrôle des flux et des capacités d'accueil

## 1. Information et diffusion du protocole :

- La signature par le responsable légal d'un formulaire ou protocole d'usage à l'entrée de la salle ou avant le début de la reprise en club, listant l'ensemble des règles et/ou directives à respecter démontrera l'engagement du club de former, sensibiliser et appliquer. Ce formulaire ou protocole vise à :
  - informer les adhérents sur les règles en vigueur,
  - sensibiliser les personnes malades ou vulnérables
- Il est disponible sur le site internet de l'association(<http://www.escalade-chevigny.fr/>).
- Il sera rempli et signé lors de l'inscription en ligne et imprimé pour l'apporter au moniteur lors de la 1ere séance.
- Il indiquera :
  - Les gestes barrières ;
  - Les précautions sanitaires avant de se rendre dans les installations, le nouveau planning ;
  - Les nouvelles conditions d'accès (créneaux, nombre de personnes autorisées, moyen de réservation éventuelle) ;
  - Les nouvelles conditions de pratique.

## 2. Nombre de pratiquants :

- 1 personne pour 4m<sup>2</sup>
- 9 pratiquants + 1 moniteur



Limiter à **10 personnes maximum**

## 3. Temps de pratique :

- Cours d'1h (Recommandation de 90min maximum)
- 30 min avant et 30 min après pour le moniteur pour installation/rangement

## 4. Tenues/matériel :

- Pas de vestiaires (arriver en tenue de pratique)
- Tenue de sport (Short / pantalon survêtement)
- T-shirt obligatoire
- Pieds nus interdit (chaussettes autorisées)
- Gourde à son nom
- Masque personnel à disposition
- Sac de rangement
- Matériel personnel d'escalade vivement recommandé (boudrier/système d'assurage avec mousquetons / chaussons d'escalade/ magnésie liquide)
- Pas d'échange de matériel personnel



Se changer et se doucher  
**à domicile**

## **5. Le matériel collectif**

### **Les cordes installées en moulinette :**

Les cordes en moulinettes sont mises en place par le responsable et restent fixes pendant toute la durée de la séance.

Les responsables des clubs doivent surveiller et s'assurer que le désinfectant est disponible et utilisé par tous les grimpeurs.

### **Matériel de prêt (corde, baudrier, système d'assurance, chaussons)**

- Le prêt de chausson d'escalade est suspendu jusqu'à nouvel ordre

En cas de prêt de matériel (baudriers, cordes, système d'assurage et mousquetons) :

- Un traitement particulier est réalisé après chaque emprunt en fonction du type de matériel.
  - Une mise en quarantaine de 72h minimum pour le matériel textile (cordes, baudriers) dans le nouveau local ;
  - Une désinfection des matériels à l'aide d'une solution alcoolique sur le matériel métallique entre chaque pratiquant ainsi qu'à la fin de l'activité
- La gestion du matériel est réalisée par une seule personne.
- Le matériel « en quarantaine » est entreposé de manière à ce que visuellement il soit détecté en tant que tel (zone délimitée avec affichette).

## **6. Aménagement :**

- 1 corde sur 2 installée délimitant les couloirs d'escalade et d'assurage (assureur derrière chaque grimpeur)
- Scotch sur tapis délimitant la zone binôme (grimpeur/assureur)
- Zone d'attente en dehors des tapis
- Nœud d'encordement à chaque bout de la corde pour limiter le tissage des nœuds
- Ou double mousquetons de sécurité inversés pour faciliter la désinfection et la mise en place individuelle (notamment pour les plus jeunes non autonomes sur la confection du nœud de 8)
- Zone de stockage des affaires personnelles : chaque participant aura son propre sac et rangera toutes ses affaires à l'intérieur (sweat, bouteille d'eau...). Si il possède ses chaussons d'escalade, ses chaussures seront au pied de son sac. Tous les sacs seront disposés à minimum 1m d'intervalle dans une zone délimitée de non pratique (sous les dévers du gymnase)
- Zone de consignes : zone délimitée par des scotchs et des croix sur tapis pour indiquer les lieux d'assise espacés de minimum 1,5m (ou des cercles à la craie).

## **7. Accueil :**

- Liste d'inscription préalablement conçue par mailing et formulaire d'inscription
- Appel des présents et vérification préalable à la pratique (préinscription, tenue adaptée)
- Lavage des mains systématique à l'arrivée avec du gel hydroalcoolique sur la table de vérification des inscriptions.
- Pose des affaires personnelles 1 par 1 dans la zone de stockage
- Prise de matériel de prêt (si pas de matériel personnel) préparé à l'avance par lot :
  - 1er licencié : baudrier + système d'assurance
  - 2eme licencié : baudrier
  - 3eme licencié : baudrier + système d'assurance
  - 4eme licencié : baudrier

- Attente du licencié dans la zone de consigne sur sa signalétique.
- Présentation de l'activité, des consignes et des protocoles de gestion du risque
- Répartition des binômes (1 système d'assurance et 1 mousqueton pour 2)

#### **8. Pratique :**

- Lavage de mains
- Mise en place autonome des grimpeurs sur les cordes de l'équipement avec guide et vérification distancielle du moniteur
- Auto-contrôle visuel et tactile (criquet), contrôle mutuel visuel et vérification et feu vert du moniteur à distance pour le départ.
- Pas de parade en départ de voie (inutile car moulinette)
- Grimpe, descente et assurance dans les règles de l'art
- Désinfection du matériel et lavage de mains
- Echange grimpeur/assureur

## 2.2 Recommandations pour les clubs et les établissements

### **Communication sur l'hygiène et les mesures de protection**

- Les clubs ou les établissements doivent prendre des mesures pour protéger leurs usagers.

### **Les intervenants et les salariés des clubs et des établissements :**

Le responsable **porte obligatoire un masque**, il se lave très régulièrement les mains ; Il enregistre les personnes présentes, rappelle les grimpeurs présents au respect des gestes barrières.

Lorsqu'il observe des problèmes il doit intervenir et rétablir une situation sûre, conforme aux gestes barrières et au concept de distanciation physique.

### **Les cours encadrés**

Le professeur porte un masque se lave très régulièrement les mains et rappelle. Il applique les gestes barrières et les rappelle à ses élèves.

Il garde dans la mesure du possible une distance de sécurité avec ses élèves.

La taille maximum d'un groupe est adaptée à la situation (maximum 10 personnes y compris le professeur).

## Demande de créneaux :

**Les cours pourraient reprendre dès Mercredi 10 juin, jusqu'à la fin de la période scolaire ( jeudi 2 juillet).**

### **Créneaux souhaités:**

- **mercredi 16h15-17h15 et 17h30-18h30**
- **Jeudi 17h30-18h30**

**L'initiateur sera Marie Pageard et le responsable Antoine Sautreau.**

**Les groupes se limiteront au 5-7 ans au nombre de 9 maximum par créneau**